

« Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui parce  
quelqu'un d'autre a planté un arbre il y a longtemps »  
Warren Buffet - « Un bel avenir ? »



Parc  
naturel  
régional  
de Brière

Une autre vie s'invente ici



## UN ARBRE, UNE VIE

Présentation des essences proposées

# Caractéristiques des essences proposées

## Le poirier commun (*Pyrus communis*)

- \***Feuillage** : Feuilles caduques, alternes, ovales et vert brillant qui rougissent en automne.
- \***Fleurs** : floraison blanche en avril avant les feuilles
- \***Taille** : 8 à 20 mètres
- \***Exposition** : Pleine lumière, demi-ombre
- \***Sol** : sur sol sec à assez humide, neutre, argileux, limoneux
- \***Propriétés** : Fruits comestibles. Bon bois de chauffage, Bois de très bonne qualité, utilisé en ébénisterie et en charpente drageonne



## Les arbustes

### Le Sureau noir →

- \***Feuillage** : caduque, grandes feuilles composées
- \***Fleurs et fruits** : fleurs blanches en large ombelles idéales pour les boissons, qui donnent à la fin de l'été, des fruits noirs comestibles cuits. Il possède de nombreuses propriétés médicinales.



### La Bourdaine ↓

- \***Particularités** : Feuillage caduque
- \***Fleurs et fruits** : petites fleurs vert-blanchâtres en avril-juillet, petits fruits rouges puis noirs à maturité, non comestibles
- \***Propriétés** : Plante mellifère, bon bois de chauffage, charbon de bonne qualité (fusain à dessin), vannerie, tuteurs

### ← Le Fusain d'Europe

- \***Particularités** : feuillage se colore en rouge—haie décorative
- \***Fruits** : à l'automne, en capsules
- \***Propriétés** : Attention à sa toxicité naturelle, Charbon de bois utilisé par les dessinateurs.



## Des essences locales pour le paysage et la biodiversité



**Un élément paysager** : création d'un espace structuré et coloré.

**Un régulateur de climat** : protection au vent, participation à la régulation hydrologique et à la protection des sols.

**Un réservoir de biodiversité** : nidification des oiseaux, refuge pour les mammifères et autres auxiliaires de jardin.



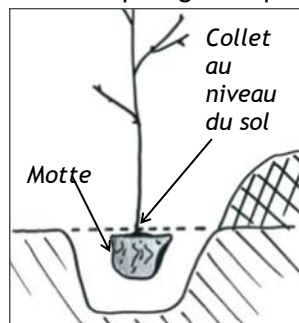
# Comment planter



Sauf règlement spécifique (POS ou PLU de la commune), un arbre et une haie de plus de 2 mètres de haut, doivent être plantés à plus de 2 mètres de la limite de parcelle. Sinon, une distance de 50 cm suffit (*article 671 du code civil*).

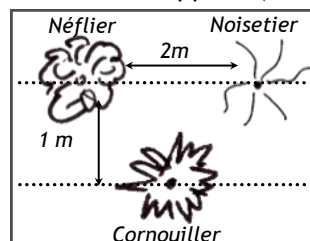
## Planter un arbre

- ✓ Au moment de la plantation, creusez un trou au moins deux fois plus grand que la motte.
- ✓ Placer ensuite l'arbre avec sa motte (sans le pot) dans le trou, à la bonne hauteur (le collet au niveau du sol - voir schéma ci-contre).
- ✓ Enterrez ensuite la motte en rapportant de la terre par couches successives. Pour éviter la formation de poches d'air : tasser, sans piétiner.
- ✓ Arroser une première fois, même en cas de pluie.
- ✓ Pendant la première année de plantation, il convient d'arroser régulièrement afin de combler le manque d'eau dû à une faible exploration du sol par les racines.



## Planter un bosquet d'arbustes

- ✓ Afin de créer un bosquet intéressant il faut à la fois qu'il soit dense, tout en laissant suffisamment de place à chaque arbuste pour se développer. (voir schéma).
- ✓ Une fois l'implantation des arbustes définie, suivre les mêmes instructions que pour la plantation d'un arbre.
- ✓ Si vous souhaitez donner un aspect de « bouquet » à ce bosquet il sera nécessaire de tailler chaque arbuste de manière spécifique lorsqu'ils auront pris de l'ampleur.
- ✓ Pour agrémenter votre bosquet, vous pouvez planter au pied, des végétaux supportant les zones ombragées, qui viendront compléter ce petit paysage (fougères, primevères, muguet, pervenches, ancolies, violettes etc.).



## La petite haie libre, une alternative au bosquet

Si vous ne disposez pas de l'espace nécessaire pour réaliser un bosquet, vous pouvez également opter pour une petite haie. Pour cela il suffit de planter les essences d'arbustes en alignement, à 1 mètre d'intervalle.

Vous pouvez également compléter cet alignement par d'autres arbustes comme par exemple la Bourdaine, le Sureau noir, la Viorne aubier, le Troène ou l'Eglantier...



## « Un Arbre, une Vie »

Dans le cadre de l'action « un arbre, une vie », coordonnée par le *Parc naturel régional de Brière*, votre commune offre un arbre ou des arbustes à chaque foyer ayant eu la joie d'accueillir un enfant.

Ainsi, c'est près de 800 arbres et arbustes qui sont distribués chaque année sur le territoire du Parc.

Au regard des enjeux spécifiques du territoire, le *Parc naturel régional de Brière* a souhaité cette année mettre en avant le **poirier commun**, et pour souligner le rôle des bosquets et autres haies d'essences locales, le Parc vous propose sinon un lot de 3 arbustes : le sureau noir, la Bourdaine et le Fusain d'Europe.



Les essences proposées lors de cette opération ont été élevées par les Pépinières Gicquiaud sur la commune St Lyphard.

## Les Paysages de Brière

L'un des atouts majeurs du Parc naturel régional de Brière est la diversité de ses paysages. Afin de préserver ce cadre de vie et les formes d'habitats qui l'accompagnent, une charte paysagère a été élaborée sur l'ensemble du Parc. Éditée sous forme de livre en 2005, elle est téléchargeable sur le site Internet de Parc.

Afin de mieux faire connaître les principales essences caractéristiques des paysages du Parc, un guide de plantation des essences locales d'arbres et d'arbustes a été édité en septembre 2006.

Celui-ci est téléchargeable sur le site internet du Parc, rubrique « Vivre en Brière > Charte Paysagère ».

Les arbres que nous plantons sont les témoins du temps qui passe, ils représentent le lien entre nous, les générations passées et les générations futures.

Pour toutes informations :

Contactez votre Mairie, ou  
Le Parc naturel régional de Brière  
Ile de Fédrun

214 rue du Chef de l'Ile  
44720 Saint Joachim

Tél : 02.40.91.68.68.

mail : [info@parc-naturel-briere.fr](mailto:info@parc-naturel-briere.fr)

